

SectionFr	Question Code	QuestionFr	OstToolTipFR	Data Type	Content
1. Entreprise	1.1	Nom de l'OPC		Text	
1. Entreprise	1.2	Numéro BCE		Text	
1. Entreprise	1.10	Nom de la personne qui répond au questionnaire		Text	
1. Entreprise	1.11	Fonction		Text	
1. Entreprise	1.50	L'institution est-elle un OPC autogéré ?		Yes/No	
1. Entreprise	1.51	L'OPC assure-t-il lui-même la commercialisation de ses actions (càd sans recourir à l'intermédiation d'une entité tierce pour tout ou partie de ses actions)?	Ne sont dès lors pas visés les OPC qui ne fournissent pas eux-mêmes le service de réception et transmission d'ordres de souscription de leurs titres mais recourent à cet effet à une entité tierce, même s'ils prennent en charge d'autres aspects de la commercialisation des titres (comme, par exemple, l'organisation de campagnes promotionnelles), mais sans entrer directement en contact avec les investisseurs.	Yes/No	
1. Entreprise	1.52	Comment la commercialisation des actions de l'OPC est-elle réalisée ?		Text	
1. Entreprise		Si vous avez répondu « non » à la question 1.50 et/ou si vous avez répondu « non » à la question 1.51, vous ne devez PAS compléter la suite du présent questionnaire.		Label	
1. Entreprise	1.3	Nom du membre de l'organe légal d'administration responsable du respect de la réglementation LBC/FT belge		Text	
1. Entreprise	1.4	Fonction		Text	
1. Entreprise	1.5	Numéro de téléphone		Number	
1. Entreprise	1.6	Adresse e-mail		Text	
1. Entreprise	1.7	Nom du responsable AMLCO		Text	
1. Entreprise	1.8	Numéro de téléphone		Number	
1. Entreprise	1.9	Adresse e-mail		Text	
2. Clients	7.1	Nombre total de clients	Par « client », il y a lieu d'entendre l'investisseur final de l'OPC.	Number	
2. Clients		Répartition du nombre total de clients (voir la question 7.1) selon le statut juridique		Label	
2. Clients	7.2	Nombre de personnes physiques		Number	
2. Clients	7.3	Nombre de personnes morales		Number	
2. Clients	7.4	Nombre de trusts ou d'autres constructions juridiques (dénudées de personnalité juridique)		Number	
2. Clients	7.5	Nombre total de nouveaux clients au cours de l'année civile écoulée		Number	
2. Clients	9.1	Nombre de clients non domiciliés en Belgique ou dont le siège social n'était pas établi en Belgique		Number	
2. Clients	9.2	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social est établi hors de Belgique mais au sein de l'UE		Number	
2. Clients	9.3	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social n'est établi ni en Belgique ni ailleurs dans l'UE		Number	
2. Clients	9.4	Nombre de clients parmi ceux visés au 9.1 dont le domicile ou le siège social est établi dans l'un des pays à hauts risques	Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finance via le lien suivant : <a href="https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques">https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques</a> .	Number	
2. Clients		Répartition de la clientèle par classe de risque		Label	
2. Clients		Comment les clients se répartissent-ils par classe de risque (si vous n'utilisez pas ou utilisez une autre répartition, veuillez introduire ces données d'une manière se rapprochant le plus possible des 3 catégories présentées ci-dessous) ?		Label	
2. Clients	8.1	Nombre de clients « à haut risque »		Number	
2. Clients	8.2	Nombre de clients « à risque standard »		Number	
2. Clients	8.3	Nombre de clients « à faible risque »		Number	
2. Clients		Identification des clients		Label	
2. Clients	11.1	Nombre total de clients identifiés à distance par l'OPC au cours de l'année civile écoulée		Number	
2. Clients	11.1.1	L'OPC procède-t-il à l'identification des bénéficiaires effectifs ?		Yes/No	
2. Clients	14.0	L'OPC a-t-il identifié des « personnes politiquement exposées (PPE) » parmi ses clients?		Yes/No	
2. Clients	14.1	Si oui, combien ?		Number	
2. Clients	14.2	Dont clients		Number	
2. Clients	14.3	Dont mandataires		Number	
2. Clients	14.4	Dont bénéficiaires effectifs (aussi bien des clients, que de leurs mandataires si le mandataire est une personne morale ou autre construction juridique)		Number	
2. Clients	14.5	Nombre de PPE domiciliées/établies en-dehors de la Belgique		Number	
2. Clients	14.6	Nombre de PPE domiciliées/établies dans un pays à hauts risques	Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tel sur le site du SPF Finance via le lien suivant : <a href="https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques">https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques</a> .	Number	
2. Clients	15.1	Nombre de bénéficiaires effectifs domiciliés/établis en-dehors de la Belgique		Number	
2. Clients	15.2	Nombre de bénéficiaires effectifs domiciliés/établis dans un pays à hauts risques	Il s'agit des pays qui sont répertoriés comme tels sur le site du SPF Finance via le lien suivant : <a href="https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques">https://finances.belgium.be/fr/pays-hauts-risques</a> .	Number	
2. Clients	16.1	Nombre de clients refusés		Number	
3. Opérations		Espèces (cash)		Label	
3. Opérations	25.1	Selon les procédures internes de l'OPC, les clients peuvent-ils utiliser des espèces (pièces et billets) pour acheter des actions ?		Yes/No	

3. Opérations	25.2	Si oui, indiquez le montant total en espèces (pièces et billets), telles que visées dans la question précédente, reçu des clients par l'OPC au cours de l'année civile écoulée. Si l'OPC exclut l'utilisation d'espèces, veuillez indiquer le chiffre 0 comme réponse.	Decimal
3. Opérations		Souscriptions ou rachats significatifs	Label
3. Opérations	26.1	L'OPC applique-t-il un seuil à une vigilance accrue en cas de souscriptions significatives ?	Text
3. Opérations	26.2	Si oui veuillez indiquer le montant total de ces souscriptions.	Text
3. Opérations	26.3	Si oui veuillez indiquer le nombre de souscriptions ayant excédé ce seuil au cours de l'année civile écoulée.	Number
3. Opérations	27.1	L'OPC applique-t-il un seuil à une vigilance accrue en cas de rachats significatifs ?	Yes/No
3. Opérations	27.2	Si oui veuillez indiquer le montant total de ces rachats.	Decimal
3. Opérations	27.3	Si oui veuillez indiquer le nombre de rachats ayant excédé ce seuil au cours de l'année civile écoulée.	Number
3. Opérations	22.70	L'OPC dispose-t-il de procédures/moyens permettant de détecter l'origine des paiements ?	Yes/No
3. Opérations	22.71	Au cours de l'année civile écoulée, l'OPC a-t-il identifié des souscriptions effectuées au départ d'un compte étranger ?	Yes/No
3. Opérations	22.72	Compte situé au sein de l'UE	Yes/No
3. Opérations	22.73	Compte situé en dehors de l'UE	Yes/No
3. Opérations	22.74	Compte situé dans un pays à hauts risques	Yes/No
3. Opérations		Transactions atypiques et opérations suspectes	Label
3. Opérations	28.1	Combien de transactions atypiques, pour lesquelles un rapport interne a été adressé à l'AMLCO, l'OPC a-t-il détecté au cours de l'année civile écoulée ?	Number
3. Opérations	29.1	Combien de déclarations d'opérations suspectes l'OPC a-t-il transmises à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) au cours de l'année civile écoulée?	Number
4. Evaluation globale des risques		NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.	Label
4. Evaluation globale des risques	32.1	L'OPC a-t-il procédé à une évaluation générale des risques au cours de laquelle il a détecté et évalué les risques auxquels il est exposé dans le domaine de la LBC/FT ?	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.2	Cette évaluation générale des risques a-t-elle été établie et documentée par écrit (sur support papier ou électronique) ?	Yes/No
4. Evaluation globale des risques		L'évaluation générale des risques comporte-t-elle une détection et une évaluation des éléments suivants ?	Label
4. Evaluation globale des risques	32.3	Les risques liés au blanchiment de capitaux	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.4	Les risques liés au financement du terrorisme	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.5	Les risques liés à la fourniture de services et/ou à l'exécution de transactions qui sont visées par des sanctions financières, embargos et/ou autres mesures restrictives	Yes/No
4. Evaluation globale des risques		A-t-il été tenu compte, lorsqu'il a été procédé à l'évaluation des risques, des éléments suivants ?	Label
4. Evaluation globale des risques	32.6	Les risques liés aux clients de l'OPC	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.9	Les risques liés aux circuits de distribution utilisés par l'OPC	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.10	Cette évaluation des risques a-t-elle été établie sous la responsabilité de l'AMLCO de l'OPC ?	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.11	Cette évaluation des risques a-t-elle été approuvée par la direction effective de l'OPC ?	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.12	Quand l'évaluation des risques de l'OPC a-t-elle été menée pour la dernière fois ?	Date

4. Evaluation globale des risques	32.13	Les procédures internes de l'OPC prévoient-elles une mise à jour régulière de l'évaluation générale des risques, ou au moins une évaluation périodique du fait que cette évaluation générale des risques est toujours complète et à jour ?	Yes/No
4. Evaluation globale des risques		Indiquez si l'évaluation générale des risques par l'OPC comprend également les éléments suivants :	Label
4. Evaluation globale des risques	32.15	Une description des mesures de maîtrise des risques prises par l'OPC pour maîtriser les risques détectés	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.16	Une description et une évaluation du risque résiduel que l'OPC est disposé à accepter	Yes/No
4. Evaluation globale des risques	32.17	L'OPC dispose-t-il d'un document écrit (sur support papier ou électronique) qui définit concrètement comment l'évaluation générale des risques doit être prise en compte pour l'élaboration des mesures et/ou procédures de contrôle interne spécifiques de l'OPC ?	Yes/No
5. Procédures		NB : Vous devez répondre aux questions de cette section en tenant compte de votre situation à la date à laquelle vous complétez la Survey.	Label
5. Procédures		Lignes de conduite, mesures de contrôle et procédures internes	Label
5. Procédures		Indiquez pour chacun des sujets suivants si l'OPC dispose de lignes de conduite, de mesures de contrôle interne et/ou de procédures internes adéquates établies par écrit :	Label
5. Procédures	33.1	L'identification des clients, de leurs mandataires et des bénéficiaires effectifs	Yes/No
5. Procédures	33.1.5	L'authentification de l'identité au moyen de sources fiables et de documents probants	Yes/No
5. Procédures	33.2	L'identification des caractéristiques du client	Yes/No
5. Procédures	33.4	La mise à jour de l'identification et de la vérification de l'identité des clients et de l'identification des caractéristiques des clients	Yes/No
5. Procédures	33.5	Vigilance à l'égard des clients et des transactions	Yes/No
5. Procédures	33.5.1	Analyse de l'origine des fonds	Yes/No
5. Procédures	33.50	La détection des transactions/opérations inhabituelles	Yes/No
5. Procédures	33.51	Les rachats effectués très peu de temps après la souscription	Yes/No
5. Procédures	33.52	Les souscriptions importantes et inhabituelles au regard des caractéristiques du client	Yes/No
5. Procédures	33.53	Les opérations en espèces	Yes/No
5. Procédures	33.6	Le signalement interne des opérations atypiques à l'AMLCO	Yes/No
5. Procédures	33.7	Le signalement à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) des opérations atypiques que l'on sait ou que l'on suppose liées à la BC/FT	Yes/No
5. Procédures	33.8	Le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures restrictives	Yes/No
5. Procédures	33.71	Les lignes de conduite, mesures de contrôle internes et procédures internes de l'OPC font-elles l'objet d'une révision et mise à jour régulière ?	Yes/No
5. Procédures	33.72	Quelle est la périodicité prévue pour la révision et mise à jour ?	DropDown every 6 months; each year; less than once a year; not applicable
5. Procédures	33.74	De quand date la dernière mise à jour ?	Date
5. Procédures		Audit Interne	Label
5. Procédures	35.1	L'OPC dispose-t-il d'une fonction d'audit interne indépendante qui examine son organisation sur le plan de la LBC/FT (que cette organisation soit ou non sous-traitée) ?	Yes/No
5. Procédures		Veillez répondre aux questions suivantes concernant les activités de la fonction d'audit interne de l'OPC en matière de respect de la réglementation belge LBC/FT:	Label
5. Procédures	35.2	Y a-t-il un planning /cycle pour la réalisation d'audits concernant le bon respect de la réglementation belge LBC/FT ?	Yes/No
5. Procédures	35.3	Quand la fonction d'audit interne de l'OPC a-t-elle effectué pour la dernière fois des activités concernant le bon respect de la réglementation belge LBC/FT ?	Date
5. Procédures	35.4	Quel a été le résultat de l'audit visé dans la question précédente ?	DropDown Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures		Veillez répondre aux questions suivantes concernant les activités de la fonction d'audit interne de l'OPC en matière de respect des sanctions financières, embargos et autres mesures restrictives :	Label
5. Procédures	35.5	Y a-t-il un planning /cycle pour la réalisation d'audits concernant le bon respect du régime belge en matière de sanctions financières et d'embargos ?	Yes/No
5. Procédures	35.6	Quand la fonction d'audit interne de l'OPC a-t-elle effectué pour la dernière fois des activités concernant le bon respect du régime belge en matière de sanctions financières et d'embargos ?	Date

5. Procédures	35.7	Quel a été le résultat de l'audit visé dans la question précédente ?	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures		Veillez indiquer ci-dessous si la fonction d'audit interne de l'OPC a effectué au cours de l'année civile précédente des activités d'audit concernant le bon respect de la législation belge dans les matières suivantes, et quel en a été le résultat :	Label	
5. Procédures	35.8	Identification et vérification de l'identité (clients, mandataires)	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.9	Identification des personnes politiquement exposées	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.10	Identification des caractéristiques du client, de la finalité et de la nature de la relation d'affaires ou de l'opération occasionnelle	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.11	Acceptation des clients	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.12	Vigilance constante	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.13	Réévaluation périodique du risque client (client review)	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures	35.14	Le respect des dispositions contraignantes en matière de sanctions financières et d'embargos et d'autres mesures	DropDown	Sufficient ; Sufficient, with remarks ; Insufficient ; No activities were carried out
5. Procédures		Activités du responsable LBC/FT	Label	
5. Procédures		L'AMLCO et/ou le compliance officer de l'OPC dresse-t-il chaque année un plan d'action écrit pour le contrôle et la mise à l'épreuve du respect par l'OPC de sa politique, de ses procédures internes et de ses lignes de conduite:	Label	
5. Procédures	36.1	concernant le respect de la réglementation LBC/FT ?	Yes/No	
5. Procédures		Les tests effectués par le compliance officer et/ou l'AMLCO au cours de l'année civile écoulée ont-ils mis au jour des lacunes et/ou incidents importants:	Label	
5. Procédures	36.4	concernant le respect de la réglementation LBC/FT ?	Yes/No	
5. Procédures	36.6	Les résultats des activités de contrôle menées par l'AMLCO sont-ils documentés (audit trail) et/ou résumés sous forme de rapports ?	Yes/No	
5. Procédures		Sous-traitance	Label	
5. Procédures	44.1	L'OPC a-t-il sous-traité des tâches portant sur le respect de la réglementation LBC/FT ou le respect des dispositions relatives aux sanctions financières et au régime d'embargo ?	Yes/No	
5. Procédures	44.2	L'OPC a-t-il conclu avec la partie à laquelle ces tâches sont sous-traitées une convention écrite déterminant les accords, responsabilités et obligations mutuels ?	Yes/No	
5. Procédures	44.3	L'OPC a-t-il défini une politique pour le contrôle de la qualité des tâches sous-traitées ?	Yes/No	
5. Procédures	44.4	Quand l'OPC a-t-il effectué pour la dernière fois un contrôle de la qualité des tâches sous-traitées ?	Date	
5. Procédures	44.5	Le contrôle visé à la question précédente a-t-il mis au jour des lacunes importantes ?	Yes/No	

5. Procédures	44.6	Si vous avez répondu affirmativement à la question précédente, l'OPC a-t-il alors pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes constatées ?	Yes/No
5. Procédures		Application des sanctions financières et des embargos	Label
5. Procédures		L'OPC contrôle-t-il, préalablement à l'offre de services, systématiquement et sans exception, si les personnes suivantes figurent sur les listes de sanctions belges ou européennes ?	Label
5. Procédures	45.1	Les clients	Yes/No
5. Procédures	45.2	Leurs mandataires	Yes/No
5. Procédures	45.3	Les bénéficiaires effectifs	Yes/No
5. Procédures		L'OPC contrôle-t-il périodiquement, c'est-à-dire dans un délai raisonnable après chaque mise à jour des listes de sanctions existantes ou après publication de nouvelles listes de sanctions, si les personnes suivantes figurent sur ces listes actualisées ou sur les nouvelles listes de sanctions belges ou européennes ?	Label
5. Procédures	45.4	Les clients	Yes/No
5. Procédures	45.5	Leurs mandataires	Yes/No
5. Procédures	45.6	Les bénéficiaires effectifs	Yes/No
5. Procédures	45.7	L'OPC contrôle-t-il, lors de souscriptions ou de rachats si les contreparties figurent sur les listes de sanctions belges ou européennes, ou si les autres informations jointes au paiement (comme des communications) montrent des correspondances avec ces listes ?	Yes/No